

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2023

---

CRÉER UN COMPLÉMENT DE REVENU GARANTI PAR L'ÉTAT POUR LES ÉTUDIANTS  
QUI TRAVAILLENT DURANT LEURS ÉTUDES - (N° 1150)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par  
M. Mauvieux, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« du »

les mots :

« prévu par le ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« du »,

les mots :

« prévu par le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.